



**Contrat unique de développement territorial du Chalonnais**  
**Contrat de Pays Châtillonnais**  
**Contrat de Pays de la Bresse bourguignonne**  
**Contrat d'agglomération de la Communauté**  
**Le Creusot-Montceau**  
**Contrat de Pays Autunois-Morvan**  
**Contrat de Pays du Tonnerrois**

AVIS

présenté par

Noël GILIBERT

COMMISSION N° 1

Aménagement des territoires, agriculture

SEANCE PLENIERE DU 15 JANVIER 2008

Conseil économique et social de Bourgogne  
17, boulevard de la Trémouille – B. P. 1602 – 21035 Dijon cedex - Tél. 03 80 44 34 32 - Fax 03 80 44 33 09  
e-mail : [cesr@cr-bourgogne.fr](mailto:cesr@cr-bourgogne.fr) [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)

Le CESR prend acte de la finalisation et de la signature imminente des contrats suivants :

- le contrat unique de développement territorial du Chalonnais,
- le contrat de Pays Châtillonnais,
- le contrat de Pays de la Bresse bourguignonne,
- le contrat d'agglomération de la communauté Le Creusot-Montceau,
- le contrat de Pays autunois-Morvan,
- le contrat de Pays du Tonnerrois.

Compte tenu du délai nécessaire à l'examen de l'ensemble, le CESR n'est pas à ce jour en mesure de se prononcer.

Il se réserve toutefois la possibilité d'émettre ses remarques et propositions en la matière lors de sa prochaine séance plénière du 26 mars 2008.

S'agissant du contrat de Pays Autunois-Morvan sur lequel il a travaillé en amont, le CESR peut cependant d'ores et déjà présenter des préconisations.

## Contrat de Pays Autunois-Morvan

Dans l'édification des Pays, une grande partie du travail a été, dans un premier temps, consacrée à la question des périmètres. Pour certains territoires de projet, le périmètre déterminé correspond à une réalité vécue par les populations. **Concernant le Pays de l'Autunois-Morvan, le fait que 8 de ses communes fassent partie du Bassin d'emploi du Creusot continue à poser question et problème. L'adhésion au Pays de l'Autunois-Morvan semble en effet difficile pour des habitants qui bénéficient majoritairement des structures et du bassin d'emploi de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau.** En amont des projets, il est en effet primordial que le Pays corresponde à un espace vécu pertinent, aux objectifs concordants. **Il est surtout important que les habitants des territoires bénéficient concrètement des actions menées au sein du Pays.**

➤ **Recommandation du CESR :** le Pays Autunois-Morvan gagnerait à faire correspondre son périmètre avec son bassin d'emploi et avec l'espace vécu de ses habitants.

La forte proportion de projets localisés sur Autun dans le contrat précédent, même si elle est acceptée comme un choix collectif, ne doit pas induire une moindre intervention pour le maintien de services et de commerces en milieu rural. **Un contrat de Pays par essence doit permettre concrètement aux habitants des zones les plus rurales du territoire de continuer à y vivre.**

➤ **Recommandation du CESR :** un contrat de Pays doit participer concrètement à l'amélioration des conditions de vie et au maintien des populations sur les territoires ruraux, notamment en préservant les commerces, les services et une vie associative dynamique qui contribue à l'animation du milieu rural.

Dans plusieurs domaines d'intervention, les diagnostics ou études tiennent lieu d'action. **La vigilance s'impose vis-à-vis d'une politique qui se résumerait à lancer des expertises externes sur tous les sujets, car celle-ci participerait à une déperdition de moyens et s'éloignerait des politiques de proximité qu'attendent les administrés.**

➤ **Recommandation du CESR :** des études et diagnostics ne peuvent satisfaire les besoins d'un domaine d'intervention politique si elles ne sont pas suivies d'actions concrètes. Pour ce faire, une phase primordiale de communication et de concertation avec la population autour des études réalisées conditionne l'appropriation des préconisations par les habitants, et donc l'aboutissement à des mesures effectives.

En ce qui concerne la démocratie participative qui caractérise les conseils de développement des Pays, la concertation dans l'Autunois-Morvan semble avoir bien fonctionné, même si l'évaluation du contrat de Pays précédent déplore un déficit d'implication des jeunes, des acteurs économiques et professionnels.

**Il paraît en effet primordial, et ce afin que les politiques soient appropriées par les acteurs sociaux et économiques, que ceux-ci soient consultés et concertés et qu'ils sentent que les projets les concernent concrètement.**

➤ **Recommandation du CESR :** les acteurs économiques et sociaux participeront d'autant plus aux instances participatives du Pays qu'ils sentiront que leur point de vue et leurs attentes sont prises en compte. Pour leur réussite, il est essentiel que les politiques soient appropriées par les forces vives du territoire.

### **Développement économique/emploi**

**Sur le territoire couvert par le Pays de l'Autunois-Morvan, la grande problématique qui apparaît est celle de l'emploi dans l'industrie textile** qui justifie le classement d'Autun, par une étude de juin 2005, comme la première zone d'emploi à haut risque de Bourgogne. Un tiers des emplois du Pays est industriel, la moitié d'entre eux est le fait de l'industrie textile. Il s'agit d'un véritable enjeu pour ce territoire qu'on retrouve peu dans les fiches actions consacrées au développement économique et à l'emploi.

Dans son avis « les solutions textiles demain en Bourgogne »<sup>1</sup>, le CESR propose diverses mesures pour que l'industrie textile ait un avenir en région et que ses salariés puissent profiter d'opportunités d'évolution :

- adapter les formations aux besoins des entreprises et ouvrir aux employés la possibilité de compléter leur formation par des diplômes de niveau Bac ou BTS, seuls garants de réelles possibilités d'emploi et d'adaptabilité au changement
- soutenir financièrement les relations entre les entreprises et les centres de formation,
- dynamiser la recherche textile en Bourgogne.

**La mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle est un axe fort des propositions énoncées par le CESR, qui insiste néanmoins sur le travail en amont avec les filières professionnelles locales pour cibler leurs besoins de compétences.**

➤ **Recommandation du CESR :** la politique de formation professionnelle et de développement économique du Pays doit être ciblée sur la problématique centrale de son bassin d'emploi, c'est-à-dire l'accompagnement de l'évolution de l'industrie textile. En matière de formation professionnelle, il est important que les représentants des filières professionnelles soient consultés pour faire part de leurs besoins de compétences et que les salariés puissent accéder à des formations porteuses en matière d'emploi.

**L'installation et la transmission d'entreprises correspondent par ailleurs à un enjeu fort des territoires, et notamment de l'Autunois-Morvan.** Ces dernières apparaissent peu dans le contrat de Pays, ce qui est à déplorer.

---

<sup>1</sup> « Les solutions textiles demain en Bourgogne », avis rapporté par Claudine CONTASSOT et Jean-Claude DESLOT, pour la commission « développement économique, emploi et innovation », adopté par le CESR le 17 octobre 2007.

Sur ce sujet crucial, qui conditionne le dynamisme d'un territoire, le CESR a formulé un certain nombre de propositions dans son avis « transmission, cession et reprise d'entreprise en Bourgogne »<sup>2</sup>, notamment celles de :

- Détecter les entreprises à transmettre,
- Identifier les entreprises et leur potentiel pour une reprise réussie dans une société en évolution,
- Mettre en réseau l'inventaire quantitatif et qualitatif des entreprises à céder en Bourgogne,
- Sensibiliser en amont le dirigeant à la cession, l'inciter à anticiper et à préparer cette opération,
- Encourager les reprises en zone rurale dans une logique d'aménagement du territoire.

➤ **Recommandation du CESR : la transmission d'entreprises apparaît comme un enjeu économique majeur pour les années à venir, qui conditionne le dynamisme des territoires. Il est primordial que les projets portés par les Pays et touchant au « développement économique et emploi » élaborent une stratégie en la matière.**

### **Agriculture**

En matière agricole, les circuits courts, la diversification agricole sont de bonnes voies pour développer et valoriser des filières attractives. La création d'une AOC « Bœuf de Charolles », même si elle correspond à un profil d'acheteurs très ciblé et plutôt minoritaire, contribue à créer de la richesse sur le territoire. Après les crises de l'ESB (dite maladie de la « vache folle »), la fièvre catarrhale continue à fragiliser la filière bovine, très représentée sur le territoire du Pays Autunois-Morvan, d'où des difficultés importantes rencontrées par les agriculteurs. C'est pourquoi l'implication d'un médiateur territorial paraît utile. **Le recensement des agriculteurs susceptibles de rencontrer des problèmes doit être effectué très en amont, avant qu'il ne soit trop tard.**

**Néanmoins, les moyens d'accompagnement des agriculteurs en difficulté existent par ailleurs, et démontrent que bien souvent, l'origine des difficultés est à imputer à un problème technique touchant à l'exercice même du métier.**

Il est donc important d'accompagner avant tout les agriculteurs en difficulté à trouver l'origine de leur problème et à le résoudre, par le biais notamment de conseils techniques. **Les médiateurs territoriaux et les comités d'appui locaux en agriculture contribuent à enrichir l'existant en matière de solidarité agricole.**

Une piste concrète d'action en matière agricole consisterait à élaborer une stratégie pour que la filière d'engraissement bovine bourguignonne soit compétitive par rapport à celle du bovin italien.

---

<sup>2</sup> « Transmission, cession et reprise d'entreprise en Bourgogne », avis rapporté par Elisabeth PETITBON et Daniel BIGEARD, pour la commission « développement économique, emploi, innovation », adopté par le CESR le 16 novembre 2006.

➤ **Recommandation du CESR** : le dynamisme du secteur agricole passe par des mesures concrètes. Les études et actions portant sur des initiatives, qui certes valorisent des démarches qualitatives, mais demeurent marginales, ne peuvent suffire à dynamiser un secteur économique essentiel au territoire. L'accompagnement des agriculteurs en difficulté, les projets de circuits courts, doivent s'accompagner d'un travail sur les débouchés économiques des filières, y compris à l'extérieur de la région.

### **Patrimoine et Culture**

Dans les grandes familles d'acteurs culturels du Pays Autunois-Morvan, il convient de ne pas omettre les sociétés savantes : **la société d'Histoire Naturelle d'Autun et la société d'Études Eduennes** qui contribuent, par leurs publications et leurs rencontres, à enrichir la vie culturelle locale.

### **Technologies d'Information et de Communication**

La création d'un site internet de l'Autunois-Morvan nécessitera non seulement un travail de conception mais également, pour que l'outil soit attractif et utilisé, un travail d'entretien régulier.

**A ce titre, l'échange de compétences avec les chambres consulaires qui développent des outils performants, peut s'avérer intéressant.**

➤ **Recommandation du CESR** : il est important que la mise en place d'un site internet ne s'arrête pas à sa conception. Son efficacité dépend de la puissance de référencement, de la mise à jour et de la présence de personnels qualifiés pour en assurer la gestion quotidienne.

**AVIS ADOPTE PAR 66 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**